

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 48 (1960)

Heft: 878

Artikel: Nos suffragistes à l'oeuvre : députées et conseillères nous parlent : (suite de la page 1)

Autor: Touquet, Germaine / Roesch, Julia / Solar, Lola

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

La votation vaudoise des 26 et 27 mars

La participation à la votation des 26 et 27 mars, pour la révision de six articles de la Constitution relatifs à la simultanéité des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, à la création de trente arrondissements électoraux et à la généralisation de la représentation proportionnelle pour l'élection des députés, a été extrêmement faible, le 15,9 %; celle des électeurs a été du 22,4 % et celle des femmes du 11 %. C'est vraiment trop peu quand on considère l'importance de la votation pour l'avenir du pays! La faible participation masculine n'excuse pas la plus faible participation des femmes, bien que l'on puisse avancer que n'ayant jamais encore participé aux élections générales du Grand Conseil, le problème des arrondissements électoraux et du mode d'élection étaient encore lettre morte pour bien des électrices.

La statistique permet de constater que dans 11 communes (le canton de Vaud en compte 388), aucune femme n'est allée voter; dans douze communes, il n'y a eu qu'une électrice (louange à ces douze femmes courageuses!). A Lausanne, 4462 femmes seulement, sur les 45 013 électrices inscrites, ont fait leur devoir (9,9 %).

Relevons avec satisfaction que dans le district d'Ecchallens (celui de M. G. Despland), les femmes furent plus actives; elles furent huit à Malapalud à se déranger (sur 16 inscrites), 113 sur 422 à Ecchallens. Mais ce qui prouve que l'élection touche plus directement l'électrice, — et aussi l'électeur — qu'une votation sur une question de principe, c'est la participation à l'élection d'un député dans le cercle de Gilly, qui se fit le même jour; 220 femmes sur 739 inscrites dans le cercle participèrent à la votation cantonale; à Vinzel même, elles furent plus nombreuses que les électeurs.

Sans doute, les électrices vaudoises doivent faire leur éducation, et elles feront mieux les prochaines fois; on ne sait encore quand sera cette prochaine fois.

S. B.

Femmes socialistes vaudoises

Les déléguées des Femmes socialistes vaudoises réunies à Lausanne, le 2 avril, ont défini leur champ d'activité et établi un plan de travail pour 1960 et 1961. Elles ont décidé de développer leurs efforts sur le plan social, d'une manière constructive.

Sur le plan politique, elles collaboreront plus étroitement avec le Parti socialiste vaudois pour faire aboutir ses postulats.

Elles ont composé leur bureau de Mme Li-sette Allenbach (Yverdon), Mlle Mauricette Cachemaille, conseillère communale à Moudon, Mlle Jacqueline Chessex, à Lausanne, Mmes Lisbeth Cordey, à Vevey, Aimée Desarzens, à Bex, Jeanne Gloor, à Nyon, Aimée Graber, à Lausanne, Marie Muller, à Chavannes, Mlle Jacqueline Ormond, à Payerne, Mme Violette Parisod, à Lausanne; la présidente de l'association est Mlle Gisèle Mer-moud, à Lausanne.

Meubles en jonc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies

A. PEIRY

7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

Nos suffragistes à l'œuvre

Députées et conseillères nous parlent

(Suite de la page 1)

Germaine Touquet

maire-adjoint de Clichy (Paris)

a organisé les groupes féminins du M.R.P. et est à leur tête, les problèmes sociaux lui sont confiés.

La collaboration féminine à tous les postes du secteur social communal est indispensable. Tous ceux qui ont besoin d'aide ou de conseil se tournent vers la responsable de ces problèmes et lui accordent toute leur confiance, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Mais une femme doit tout savoir, et plus que ses collègues masculins; on ne lui pardonne pas si elle commet une erreur.

Il faut parfois livrer de rudes batailles avec des gens de métiers et des fournisseurs. En politique, la femme doit rester complètement femme.

Le maire de la commune s'intéresse beaucoup à l'idée européenne aussi la commune de Clichy a-t-elle d'étroites relations avec une commune anglaise et une commune allemande avec lesquelles elle procède à des échanges d'élèves et d'instituteurs.

Passionnée par sa tâche, Mme Touquet n'échangerait pas son activité communale contre un poste de parlementaire ou de ministre.

Julia Roesch

représentante du Parti évangélique
au Bundestag depuis 1949

Au parlement, les femmes ne veulent pas faire de politique féminine. Elles collaborent avec les hommes au bien général. Leur domaine particulier est l'économie, qui concerne le budget, la politique sociale et l'hygiène publique.

Actuellement, on élabore un projet d'assurance-maladie, qui a nécessité de brefs séjours de Mme Roesch à Berne et à Zurich.

Le parti est d'avis que l'Etat ne doit pas,

dans la législation sociale, tout prendre sur lui. Aujourd'hui déjà, en Allemagne, l'individu ne dispose que de 58 marks libres sur 100. 42 % de son gain sont absorbés par l'Etat pour les impôts et prestations sociales. A la longue, cela le rend irresponsable.

Le C.D.U./C.S.U.,¹ travail commun entre chrétiens des deux confessions, placent leur activité législative dans l'ordre chrétien. Cette communauté est prête à intervenir chaque fois qu'on sort du cadre de l'esprit chrétien.

Lola Solar

conseillère nationale en Autriche

après la fin de la guerre mondiale, elle a créé de rien, dans la zone russe occupée, le Travail féminin, à l'intérieur du Parti populaire, c'est plus tard qu'elle fut élue au parlement.

L'activité féminine au parlement est importante parce que les femmes aperçoivent de nombreux problèmes qui échappent aux hommes. Elles introduisent les préoccupations féminines dans l'enceinte parlementaire. Leur tâche est orientée vers l'aide à la famille, à la mère, à la jeunesse, à la lutte contre l'immoralité.

Les Suissesses peuvent être considérées comme privilégiées et même peuvent être félicitées de devoir lutter pour obtenir le suffrage féminin. Cette lutte les prépare à l'exercice des droits politiques qu'elles obtiendront un jour.

Il est urgent de poser les fondements d'une Europe saine et il faut être vigilant pour que l'Europe soit prête à soutenir l'assaut de l'Est avec succès.

(Adapté d'un article de Mme Melitta Beck.)

¹ Christliche-deutsche-Union / Christliche-sozial-Union.

NEUCHÂTEL

Des candidates pour les élections communales neuchâteloises

Tous les partis ont invité des dames à entrer en lice et un grand nombre d'entre-elles ont accepté l'invitation. On ne peut que féliciter et admirer ces femmes qui sont d'accord d'affronter le scrutin public, sachant bien que dans les luttes électorales on risque d'être en butte aux blessures d'amour-propre et aux froissements de susceptibilités.

D'après les renseignements reçus, le nombre des candidates dépasse la centaine. Il y en a de toutes les couleurs et de toutes les tendances allant de l'extrême-droite à l'extrême-gauche. Les pronostics les plus divers vont leur train. Notre seul souhait pour le moment est que ce vote soit assez positif pour inciter nos frères d'outre-Sarine à inviter leurs femmes à entrer aussi dans la grande ronde du suffrage universel.

Quant aux vestes, si vestes il y aura, l'éternel féminin qui a le don des métamorphoses aura vite fait de les transformer en pimpants costumes printaniers; on sait que la femme a tous les courages quand elle se sent de neuf habillée! M. P.

GENÈVE

Depuis la votation mémorable des 5 et 6 mars et la réception si réussie du 8 mars, à l'Athénée, le comité de l'Association pour le suffrage féminin n'est pas resté inactif.

Il a établi le programme d'un cours d'instruction civique en trois leçons. Bien qu'organisé à l'intention des électrices, les électeurs sont, bien entendu, les bienvenus. Le comité espère réunir, grâce à ses membres, un important auditoire.

La première de ces conférences a été donnée le 2 mai, par M. André Chavannes, sur ce sujet: *La commune et ses attributions*.

L'assemblée générale annuelle aura lieu en juin. Les membres de l'association seront consultés sur l'avenir de l'association et l'éventuel changement de nom, ceci en vue d'une assemblée extraordinaire en automne. Après les divers rapports, est prévue une manifestation à la mémoire des pionniers de la cause du suffrage féminin: Auguste de Morsier, Camille Vidart, Emilie Gourde.

Cours d'instruction civique à l'intention des électrices

à l'Athénée (bibliothèque)

Rue de l'Athénée 2

Lundi 9 mai, à 20 h. 30:

Les attributions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, par M^e Pierre Guinand, député.

Lundi 16 mai, à 20 h. 30:

Le Conseil fédéral et les Chambres fédérales, par M. Charles Primborgne, conseiller national.

Cours organisé par: Association genevoise pour le suffrage féminin; Centre de liaison des Associations féminines genevoises; Association genevoise de femmes universitaires; Club des femmes de carrières libérales et commerciales.

Entrée libre

Les électeurs sont les bienvenus

ARGOVIE

Aux tribunaux des mineurs du canton d'Argovie

D'après le nouveau décret sur la Chambre pénale des mineurs, tous les tribunaux des mineurs devaient être constitués à nouveau le 1er janvier 1960. C'est aux tribunaux de districts d'élire les nouveaux juges. Dans presque tous les districts, ils ont nommé une ou deux femmes juges dans les tribunaux des mineurs.

une qualité...



...qui court les rues!

TESSIN

Police féminine

Le Grand Conseil du canton du Tessin s'est occupé d'une motion demandant la création d'une police féminine.

LE BAUME DU CHALET

en frictions et massages
PREVIENT — COMBAT — SOULAGE
BRONCHITES — RHUMES
Crevasses — Engelures
Fr. 1.85 le tube
Vente en pharmacies et drogueries

Demandez la

LITERIE ET LE BLANC

du spécialiste:
(sur demande facilités de paiement)

A. GRAS & C^{ie} S.A.

COUTANCE 5

Tél. 32 6464

Trente ans d'efforts au service de la cause féminine

(Union Nationale française pour le Vote des Femmes)

(suite)

Enquête auprès des Françaises

« La paysanne désire voter et saura remplir son devoir civique. L'expérience des Chambres d'agriculture est concluante à cet égard. » (Comtesse de Keranflech-Kerneze.)

Toutes ces réponses, émanant de femmes très différentes mais exprimant un vœu unanime, M^{me} de La Rochefoucauld en fait l'objet d'une communication à l'Académie des sciences morales et politiques. Une femme prend la parole devant cette grave assemblée pour lui soumettre le résultat d'un sondage de l'opinion féminine, pour lui exposer les raisons qu'invoquent les Françaises pour obtenir le bulletin de vote. Cette communication qui jette « la clarté sur l'attitude d'une élite de femmes françaises devant la question de leurs droits politiques » a, dans la presse et dans l'opinion, un vif retentissement.

Toujours en 1929, deux personnalités d'apartenance politique bien différentes applau-

dissent à l'action de l'U. N. V. F.: M. Raymond Poincaré qui, « ayant lu avec un vif intérêt le travail si démonstratif » que lui a adressé l'U. N. V. F., espère que celui-ci « l'aidera à convaincre des adversaires encore nombreux ». E. M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail à Genève: « Je ne saurais trop vous féliciter, écrit-il, de la largeur d'esprit avec laquelle votre journal est dirigé et du choix des problèmes qui y sont traités. »

Etudes des questions municipales

1930. — L'U. N. V. F. s'attache à l'étude des questions municipales. L'idée de l'entrée des femmes dans les conseils municipaux prend corps et les femmes s'intéressent à cette question. La commune n'est-elle pas le prolongement de la famille? L'esprit féminin, rompu aux problèmes de la vie quotidienne, aborde facilement ceux de la vie communale. Les uns et les autres sont de même ordre.

Une enquête est menée, à Paris et en province, dans les milieux les plus divers, auprès de 150 femmes. Toutes répondent avec empressement, signalent les réformes à faire, expriment les vœux des mères de famille, des ménagères. L'ensemble de ces réponses forme un véritable programme municipal qui de-

viendra celui de l'U. N. V. F., programme établi non pas d'après des théories abstraites, mais basé sur l'expérience et les observations des citoyennes sans droits — bien qu'en 1925, la Chambre des députés ait, par 389 voix contre 140, voté le suffrage féminin aux élections municipales et cantonales. Mais le Sénat rejette obstinément la mise à l'ordre du jour d'une discussion sur ce sujet.

Ce programme, réalisé, aboutirait à la commune modèle. Il n'a rien d'irréalisable, d'utopique. La preuve en sera donnée par la suite, dans les années à venir, les municipalités agiront, avec plus ou moins d'efficacité, dans le sens indiqué dès 1930 par l'U. N. V. F. et ses adhérentes: adduction d'eau, électrification, assainissement des vieux quartiers, construction d'habitations à bon marché, hygiène scolaire, surveillance de la rue, répression des fraudes alimentaires, dépistage des fléaux sociaux, seront partout au premier plan des préoccupations municipales.

De son côté, le journal *L'Union nationale des femmes* s'efforce, par des articles très documentés, d'attirer l'attention sur des questions d'intérêt national et humain auxquelles les femmes attachent, et à juste titre, une grande importance: la mortalité infantile, le régime des prisons, la lutte contre le taudis, les maladies vénériennes, la tuberculose.

Intensification de la propagande

1931. — L'action de l'U. N. V. F. s'intensifie. Elle va, cette année, envoyer 50.000 journaux, distribuer 10.000 tracts, recueillir sur des feuilles de pétition des milliers de signatures, multiplier le nombre de ses sections, organiser des conférences dans une vingtaine de villes.

En février, au Cercle interallié, devant un public nombreux, Mariel Jean-Brunhes Delamarre, dans une brillante conférence, montre l'état comparé de la condition politique de la femme dans les diverses nations du monde civilisé. Cette conférence est présidée par Paul Valéry. Et le grand poète s'affirme partisan chaleureux du suffrage féminin: « ... Nulle raison valable de refuser à la femme assimilée à l'homme, au point de vue professionnel, le droit de cité que l'homme possède; d'autre part, grande raison de le lui accorder dans toute sa plénitude afin qu'elle fasse valoir en personne les intérêts sacrés que la maternité lui donne à défendre... » Et c'est alors que Paul Valéry prononce des phrases qui seront reprises par M. de Monzie.

(à suivre)

Aux élections du 16 mars, en Colombie, une femme a été élue sénateur (total 80) et huit femmes représentantes (total 148).